

GUIDE DU TUTEUR 2018 – 2019

ACCOMPAGNEMENT

DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

Sommaire

Introduction	3
1. Rappel des textes institutionnels.....	3
2. Missions des tuteurs des fonctionnaires stagiaires second degré	4
A] Accueillir	4
B] Former et accompagner.....	5
C] Observer.....	6
D] Conseiller – l’entretien.....	7
E] - Évaluer	9

Introduction

« La formation des personnels d'enseignement et d'éducation est la clef de voûte de la refondation de l'école ». Le principe d'une formation en alternance, indispensable à la préparation au métier d'enseignant, prévoit un accompagnement fort des professeurs et CPE stagiaires concernant le stage en établissement.

Pour les stagiaires, c'est le principe d'un tutorat mixte qui est mis en œuvre, associant dans le suivi et l'accompagnement du stagiaire, un tuteur « établissement » et un tuteur « ESPE » qui travaillent ainsi, en croisant leurs regards, à la mise en œuvre d'un projet d'aide à l'acquisition des compétences professionnelles.

Ainsi, les stagiaires se trouvent en formation par alternance : à mi-temps comme fonctionnaire stagiaire en établissement et à mi-temps à l'ESPE, en deuxième année de master ou en formation adaptée dans le cadre d'un DU (diplôme universitaire). Ces deux lieux de formation sont indispensables à leur professionnalisation.

Tuteur en établissement, votre qualité d'enseignant expert ou de formateur fait de vous un interlocuteur privilégié. Votre action répond, de manière individualisée, aux besoins qui naissent de la pratique professionnelle quotidienne et évoluent au cours l'année. Vous êtes également associé à la formation initiale en participant à l'évaluation de la pratique professionnelle des fonctionnaires stagiaires. Merci à tous pour votre engagement au service de la formation des futurs enseignants.

1. Rappel des textes institutionnels

- Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République
- Cadre national des formations dispensées au sein des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » : arrêté du 27 août 2013
- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : arrêté du 1^{er} juillet 2013
- Missions des professeurs conseillers pédagogiques contribuant dans les établissements scolaires du second degré à la formation des enseignants stagiaires : circulaire n°2010103 du 13 juillet 2010

2. Missions des tuteurs des fonctionnaires stagiaires second degré

Le tuteur, au-delà de ses connaissances sur les contenus strictement disciplinaires, est un professionnel expérimenté et c'est sur cette expérience que se fonde sa capacité à conseiller, à guider. La demande exprimée par les professeurs stagiaires excède le plus souvent ce qui est lié aux contenus d'enseignement pour porter sur les aspects méthodologiques et relationnels de leur mise en œuvre.

Parmi les multiples entrées possibles à la définition du rôle du tuteur, nous proposons la suivante :

- Accueillir
- Former et accompagner
- Observer
- Formuler des conseils
- Evaluer la progression du professeur stagiaire vers l'acquisition des compétences professionnelles.

A) Accueillir

L'accueil constitue un moment important de l'entrée dans l'Éducation nationale. C'est en partie là que se construisent les premières représentations de l'Institution, de l'établissement, des collègues et que s'initie l'appropriation de la culture professionnelle. Il s'agit alors de :

- Réserver un temps d'accueil au stagiaire,
- Veiller à utiliser un discours « positif » sur l'élève et le métier,
- Présenter l'établissement et les collègues de façon neutre et objective, de la façon la plus neutre possible.

L'accueil permet de montrer au stagiaire qu'il est attendu et bienvenu dans la communauté éducative. Il favorise son intégration au sein de l'établissement et des équipes pédagogiques, lui permet de se familiariser avec le milieu professionnel :

- Visite de l'EPLÉ,
- Explications concernant le mode d'organisation, la réglementation (...),
- Présentation des équipes.

Après avoir pris le temps de faire connaissance et aidé le professeur ou CPE stagiaire à organiser sa rentrée, il est judicieux de s'arrêter un instant pour définir ensemble quelques règles qui facilitent la collaboration entre le stagiaire et le tuteur.

➤ **Écouter**

Lors de cet échange, le stagiaire exprime ses attentes vis-à-vis du tuteur. Le tuteur veille alors à être facilitant et à développer une véritable écoute active : l'enseignant stagiaire formule le plus clairement possible ses attentes vis-à-vis du tuteur.

➤ **Présenter sa mission**

Le tuteur rappelle au stagiaire sa mission de formateur et ses objectifs :

- d'une part, conduire progressivement le stagiaire à la maîtrise des compétences professionnelles de l'enseignant ou CPE – cf. BO n°30 du 25 juillet 2013 -
- d'autre part, attester en fin d'année que cette maîtrise est suffisante pour permettre une validation du stage.

➤ **Définir ensemble un mode de collaboration adapté**

Le tuteur et le stagiaire s'accordent sur le cadre de leur collaboration. Ce temps peut être organisé autour des trois points suivants :

○ **Le cadre institutionnel** de la collaboration :

Nombre de visites mutuelles, moments, lieux et fréquence des temps de concertations, possibilité de contact : préciser les horaires, les modes de communication – téléphone fixe ou portable ; mail personnel ou professionnel...

○ **Le cadre pédagogique et didactique** :

Les objectifs prioritaires de formation seront définis en fonction de la progression ; activités communes (temps de préparation, de correction, etc.) ; critères précis pris en compte dans l'évaluation. Montrer clairement la fiche type d'évaluation finale et **s'assurer que le stagiaire connaît effectivement les compétences professionnelles sur lesquelles sont construites sa formation et son évaluation** ; s'y référer régulièrement.

○ **Le cadre relationnel**

L'expérience montre qu'il est sans doute nécessaire, même si cela est compliqué, de prendre un peu de temps pour évaluer ensemble jusqu'où peut aller la franchise réciproque. En début d'année, le tuteur doit évaluer ce qu'il peut dire au stagiaire en prenant en compte ses forces et ses fragilités. Cette évaluation lui permettra de mieux adapter son suivi et de trouver les mots et les formes les plus justes pour favoriser à la fois l'acquisition des compétences et la construction, notamment pour les plus jeunes enseignants, d'une personne adulte et responsable.

➤ **Évaluer ensemble la collaboration vécue**

Le tuteur et le stagiaire font régulièrement le bilan de leur collaboration et précisent tel ou tel point. Même lorsque tout va bien, le tuteur n'hésite pas à interroger le stagiaire sur son satisfecit quant à leur collaboration.

B] Former et accompagner

Le professeur ou CPE tuteur est un formateur de terrain qui accompagne le stagiaire dans ses premières expériences professionnelles. Il l'aide à adopter une posture d'enseignant ou de CPE et à acquérir les

compétences, les démarches, à sélectionner les outils pour concevoir et mettre en œuvre sa pratique professionnelle :

- Les modalités d'apprentissage,
- La gestion de la classe ou de groupes d'élèves
- Le traitement de l'erreur,
- L'évaluation,
- la transdisciplinarité
- L'attitude réflexive
- Les aspects professionnels hors du temps face aux élèves.

Le tuteur n'a pas pour mission d'imposer une méthode, une démarche, des contenus. Il aide le professeur stagiaire à déterminer, en fonction des élèves des objectifs retenus et des contraintes des programmes, les contenus et les modalités d'enseignement mis en œuvre. Il favorise l'analyse de l'efficacité de son action pour opérer des réajustements et devenir un professionnel réflexif.

Le fonctionnaire stagiaire est novice, ses interrogations sont fortes et le tuteur doit lui apporter tout le soutien nécessaire à sa construction professionnelle. Entre septembre et octobre, le professeur tuteur assiste à quelques cours du professeur stagiaire ; le tuteur CPE observe avec plus d'attention la mise en œuvre de la pratique professionnelle du CPE stagiaire. Le tuteur aide le stagiaire à identifier ses réussites et ses progrès, à diagnostiquer ses difficultés, à en analyser les causes et à choisir les points sur lesquels il doit faire porter prioritairement ses efforts. Il lui permet de constater que l'analyse réflexive est également une pratique mise en œuvre par les enseignants chevronnés.

Le tuteur contribue à la formation du professeur ou CPE stagiaire en travaillant avec lui sur les compétences et les outils pour enseigner, éduquer ou encadrer : techniques pédagogiques, gestion de la classe, traitement de l'erreur, évaluation, orientation, connaissance du fonctionnement de l'établissement, relations avec les parents, etc. Le tuteur s'appuie sur la formation dispensée dans le cadre du master.

C| Observer

Pourquoi observer ? L'observation de classe ou d'activités professionnelles au sein de la vie scolaire peut être un exercice de formation uniquement si les stagiaires et les tuteurs travaillent ensemble.

L'observation porte une visée de formation. Elle permet

- la mesure de ce qui est réalisé ;
- la comparaison avec ce qui était attendu ;
- la définition des objectifs à venir.

Comment observer ?

L'observation doit satisfaire un double objectif :

- atteindre une dimension formatrice,

- permettre une évaluation rigoureuse et objective.

Pour être efficace, l'observation doit être organisée selon des critères explicites qui exigent des outils d'observation : guides, fiches, grilles, etc. Une grille d'observation peut consister en une liste de critères établis préalablement à l'observation elle-même. Elle permet de recueillir des informations précises dans une situation donnée. On sera particulièrement attentif à :

- déterminer avec le stagiaire l'ensemble des points que l'on va observer et les conditions d'observation,
- sélectionner avec lui, parmi toutes les observations, celles que l'on va choisir selon la situation (réussites et faiblesses, critères de choix des points sur lesquels devra porter sa réflexion),
- déterminer la précision d'analyse souhaitée (entre le trop «flou» et le trop «pointilleux»),
- déterminer la fréquence et la durée des observations (une seule fois / plusieurs fois...)
- respecter au mieux la clause d'empathie (ne rien omettre ni ajouter) et l'exigence de rigueur (respecter le cadre fixé, ne pas forcer l'interprétation).

D] Conseiller – l'entretien

Si l'entretien de conseil constitue un moment essentiel de la collaboration et du dialogue entre le tuteur et le stagiaire, il en reste un maillon très sensible. En effet, même si une observation instrumentée et préparée atténue les risques de tensions, c'est néanmoins à ce moment que la part subjective des échanges apparaît le plus fortement. Le stagiaire est un adulte, et conseiller n'est pas enseigner. Pour devenir une aide, le conseil doit être la réponse à une demande ou à un besoin reconnu par le stagiaire. La difficulté de la fonction de tuteur est donc de **savoir faire émerger des besoins**.

Pour déboucher sur des conclusions pertinentes, l'entretien doit donc respecter une organisation précise :

- se situer à un moment où l'attention et la disponibilité des deux interlocuteurs sont suffisantes,
- suivre le plus immédiatement possible le moment d'observation concerné,
- s'inscrire dans une organisation négociée (fréquence et durée)
- autant que possible, se dérouler dans un cadre propice, calme et convivial (chacun a pu constater que des choses importantes peuvent se dire aussi au cours d'un repas ou autour d'une tasse de café... Préférer des lieux où les échanges resteront confidentiels pour favoriser la confiance).

Le rythme des rencontres pourra être plus rapproché au début de l'année pour décroître par la suite, s'il apparaît que le stagiaire construit de façon satisfaisante ses compétences professionnelles.

Les entretiens devront toujours avoir une composante théorique où l'on aidera le stagiaire à dégager des priorités pédagogiques ou éducatives, en cohérence avec l'éthique professionnelle. L'entretien est également un temps de formation. Lors de l'année de professionnalisation, outre les temps de formation, le stagiaire acquiert peu à peu les compétences de l'enseignant ou CPE à travers l'exercice même du métier, lors de temps d'échange avec son tuteur. Ces entretiens de formation et de relecture commune sont précieux pour la progression du stagiaire. Ils lui permettent à la fois :

- d'acquérir une capacité réflexive sur son action d'enseignant et d'éducateur,
- de prendre confiance en lui et d'analyser sereinement ses difficultés,
- d'expérimenter l'exercice positif et constructif de l'évaluation.

Relire et analyser sa pratique sont des exercices délicats, d'autant plus lorsqu'ils sont effectués avec un collègue expérimenté (le tuteur), qui de surcroît a la charge d'évaluer l'acquisition des compétences professionnelles attendues. Il revient donc au tuteur de tout mettre en œuvre (écoute active, empathie, encouragements, absence de jugements...) pour que ces entretiens atteignent les objectifs souhaités.

➤ **Définir des objectifs en amont**

Il est d'autant plus facile de relire, d'évaluer une séance et de formuler ensuite des conseils lorsque stagiaire et tuteur se sont entendus en amont sur des objectifs adaptés et pertinents. Ces objectifs peuvent aussi être définis en conclusion d'un précédent entretien de formulation de conseils.

➤ **Favoriser la capacité du stagiaire à relire sa pratique**

L'objectif de ces entretiens est de conduire progressivement le professeur stagiaire par exemple à pouvoir lui-même relire et analyser ses cours. Aussi, il est important dès le départ d'associer étroitement le professeur stagiaire à la relecture et à l'analyse de ses propres cours et des séances réalisées par le tuteur qu'il viendrait observer.

Le tuteur veille donc à demander d'abord au professeur stagiaire ce qu'il pense de la séance. Il est attentif à ce que le professeur stagiaire ne porte pas sa réflexion uniquement sur les points qui n'ont pas fonctionné mais qu'il soit capable aussi d'identifier tout ce qui a réussi. Cette pratique de l'analyse positive pourra ensuite servir d'appui lorsqu'il s'agira d'évaluer les élèves. Le tuteur complète l'analyse du stagiaire avec ses propres observations en veillant à ce qu'elles puissent être entendues et comprises par le stagiaire : logiquement, en début d'année, le stagiaire a une grande marge de progression... il est donc indispensable que le tuteur se centre sur les points prioritaires pour l'encourager dans son travail.

➤ **Favoriser la réflexion**

Lors de ces entretiens conseils, le tuteur aide le stagiaire à dépasser le stade du constat pour l'amener à analyser les causes de telle réussite ou de tel échec. Il l'invite à argumenter ses prises d'indices et ses analyses. Ainsi, le stagiaire bâtit progressivement une grille de relecture de ses propres cours : très centrée sur la transmission des connaissances au début de l'année (objectifs, programmes, plan de la séquence et de la séance, etc.), elle s'affine peu à peu pour s'intéresser de plus en plus aux élèves et à leurs différentes façons de comprendre le cours.

➤ **Proposer des conseils**

A partir des constats et analyses effectués conjointement, le tuteur propose des pistes de réflexion, des outils, de manuels, des conseils de lectures, des références officielles ou des partages d'expériences. Le tuteur permet au stagiaire d'élargir le champ de son analyse, de sa réflexion et de sa pratique.

➤ **Définir ensemble de nouveaux points de progression**

Pour clôturer l'entretien, il est nécessaire de faire une rapide synthèse commune des échanges. C'est un point d'appui pour définir ensemble de nouveaux points de progression, base de travail pour le professeur ou CPE stagiaire ainsi qu'à l'accompagnement du tuteur. Cette synthèse peut être un point de départ pour le prochain entretien.

E] - Évaluer

La perspective de l'évaluation finale pèse parfois sur le déroulement du stage et sur la relation qui s'instaure entre le conseiller et le stagiaire. Il importe donc de distinguer **deux niveaux** :

- un niveau **d'évaluation formative**, qui prend en compte le travail du professeur stagiaire tout au long du stage :
 - Évaluation du niveau de compétence acquis ;
 - Élaboration d'un contrat d'objectifs à atteindre ; - Mesure des progrès réalisés.
- un niveau **d'évaluation sommative**, qui intervient lors des visites évaluatives.

L'évaluation formative se traduit par la formulation de conseils argumentés mettant équitablement en avant les acquis du professeur stagiaire et les progrès à effectuer.

L'évaluation sommative est essentiellement liée aux compétences professionnelles. Le professeur ou CPE tuteur évalue le degré d'acquisition des compétences professionnelles qu'il a pu observer durant le stage et sur lesquelles il peut se prononcer. Dans cette évaluation, le tuteur ne perd jamais de vue qu'il s'agit d'une première année d'activité professionnelle et que le stagiaire va continuer à progresser après son année de professionnalisation.

À l'issue de cette année de formation alternée, un jury académique évalue la progression du stagiaire et prononce la titularisation du fonctionnaire stagiaire, le renouvellement/la prolongation de son stage ou son licenciement.